Image not found or type unknown

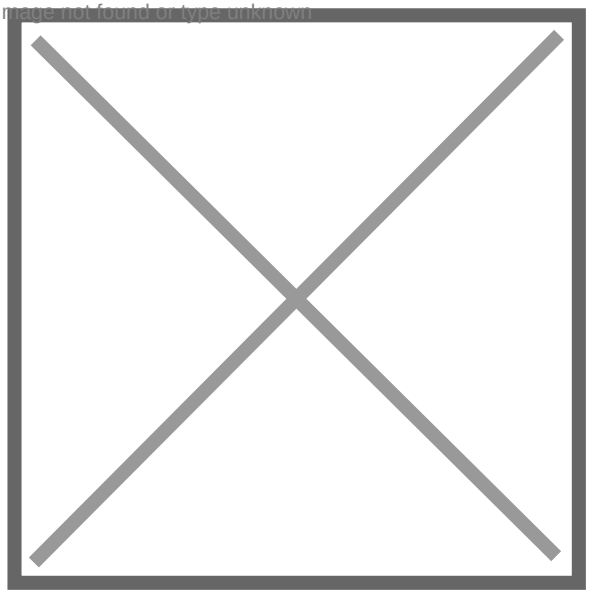

# Somme d'argent non rendue depuis 6 mois

Par **lili4545**, le **24/08/2008** à **12:18**

Bonjour, Une personne me doit une somme d'argent assez importante depuis plus de 6 mois. Je n'ai aucune nouvelles de lui, il ne répond pas a mes appels ou messages. Je ne sais pas quoi faire car nous avons besoin de cet argent.

Par **domi**, le **24/08/2008** à **12:27**

Lui avez vous fait signer une reconnaissance de dettes en bonne et dûe forme ? Domi

Par **lili4545**, le **24/08/2008** à **12:33**

non justement ... j'habite dans le loiret et lui a Annecy donc je ne peux pas aller le voir et comme c'etait un bon ami a l'époque on ne pensait pas qu'il allait nous faire ce "coup" la.

Par **superve**, le **24/08/2008** à **12:33**

bonjour

La personne en question vous a-t-elle signé une reconnaissance de dette ou un quelconque document prouvant l'existence d'une dette à votre profit ???

Si oui la reconnaissance de dette prévoit elle les modalités de remboursement dudit prêt ???

En toute hypothèse, vous devrez adresser à votre débiteur une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception, mentionnant le montant de la dette, sa date etc et en demandant le remboursement sous 10 jours par exemple.

Si la réponse aux deux premières questions est OUI, vous pouvez déposer une requête en injonction de payer devant la juridiction de proximité compétente sur le domicile de votre débiteur (allez au greffe du tribunal d'instance, ils vous fourniront tous les documents et les conseils utiles). Un huissier se chargera ensuite de faire exécuter l'ordonnance. (ATTENTION SI VOTRE DEBITEUR EST INSOLVABLE LES FRAIS POURRONT RESTER A VOTRE CHARGE)

Si votre réponse aux deux premières questions était NON, vous ne pourrez obtenir de décision de justice aussi facilement. Vous pouvez tenter de récupérer l'argent à l'amiable (avec des courriers demandant le remboursement).

Vous pouvez également mandater un huissier dans les deux cas, il se chargera soit d'obtenir l'ordonnance pour vous, soit de faire le recouvrement amiable.

Bien cordialement.

(désolé j'ai mis du temps à rédiger ma réponse et vos deux messages sont intervenus entre temps lol)

Par **lili4545**, le **24/08/2008** à **12:36**

aucune reconnaissance de dettes signée aucun papier, rien du tout! donc je crois que je vais avoir du mal a recuperer cet argent c'est ca? et etant etudiante je n'ai pas les moyens de me payer un avocat ou autre ... je sais plus quoi faire. J'essaye de l'appeler, de lui envoyer des textos, des emails mais il ne repond pas

Par **superve**, le **24/08/2008** à **12:41**

et bien sans preuve physique de l'existence de la dette, ce sera effectivement plus dur.

Tentez la mise en demeure recommandée.

(ensuite vous n'avez pas besoin d'avocat si vous voulez tenter de faire reconnaître la créance devant la juridiction de proximité mais... sans aucun document ce sera impossible. il vous faudrait au moins un relevé de compte et un quelconque document aux termes duquel la personne vous demande un prêt d'argent etc etc mais rien ne l'empêchera de dire que vous lui en avez fait cadeau...)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bien cordialement

Par **lili4545**, le **24/08/2008** à **12:57**

probleme numero 2 : je n'ai meme pas son adresse vu qu'il a demenagé a annecy maintenant. et cet argent je ne lui ai pas preté vraiment c'est une histoire plus compliquée que ca. on avait acheté une voiture ensemble et avant meme de m'avoir remboursé sa part d'achat comme c'etait convenu ente nous, il a vendu cette voiture sans m'en informé... voila pourquoi j'attend depuis plusieurs mois qu'il me rembourse la vente de ce vehicule.

Par **domi**, le **24/08/2008** à **12:58**

Je crois que malheureusement pour vous , c'est peine perdue ! Domi

Par **lili4545**, le **24/08/2008** à **13:04**

Alors je dois le laisser "gagner" ? j'abandonne le fait de retrouver la trace de plus de 1000 euros?

Par **domi**, le **24/08/2008** à **13:17**

Superve vous a donné une solution puisque vous n'avez pas de reconnaissance de dette ! essayez mais franchement ne vous attendez pas à un miracle ! j'en suis désolée pour vous , mais ça va être trés difficile , voir impossible sans aucun document . Domi

Par **superve**, le **24/08/2008** à **13:38**

je rejoins domi à 100%

s'il ne figure pas dans l'annuaire, ce sera difficile.
Une relocalisation par voie officielle (huissier et procureur) est inenvisageable sans titre exécutoire.
Vous pouvez contacter une société d'enquêtes de relocalisation mais ce n'est pas donné (j'en connais une à 80€ hors taxes par exemple) et leurs méthodes sont discutables...

Désolé pour vous.

(par contre, au vu des grandes lignes de votre histoire, l'obtention d'une décision judiciaire sera peut être plus facile...)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés